

PIECE N° 2**PREFECTURE DE LA HAUTE-VIENNE**

**Projet d'implantation d'un parc photovoltaïque sur la commune de
Chaptelat**



Enquête publique suite à la demande de permis de construire déposée par la société Urba 392 pour la réalisation d'un parc photovoltaïque sur la commune de Chaptelat (Haute-Vienne).

**CONCLUSIONS ET AVIS
DU COMMISSAIRE ENQUETEUR**

L'enquête publique relative à une demande de permis de construire déposée pour la création d'un parc photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Chaptelat (Haute-Vienne) s'est déroulée de façon satisfaisante et dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

Le terrain concerné par le projet de parc photovoltaïque est localisé au lieu-dit « Bouty » à 2,2 km au sud-est du centre bourg de Chaptelat. Il s'implante sur la parcelle cadastrale de la section AP N° 34 appartenant à un propriétaire privé.

L'emprise finalement retenue par le pétitionnaire pour le projet est différente de l'emprise étudiée dans l'état initial de l'environnement, notamment pour prendre en compte les principaux enjeux environnementaux relevés et les éviter, conformément à la doctrine ERC. En effet, le projet final a été réduit d'environ 60 % par rapport à la zone d'implantation potentielle (réduction équivalente à 5,7 ha).

Le projet de centrale photovoltaïque au sol s'implante sur une ancienne installation de stockage de déchets inertes (ISDI) exploité de 2010 à 2019 par la SAS COLAS Sud-Ouest qui, pour certaines périodes, a exploité conjointement le site avec M. PASQUIER Patrick et la SCI du Bosquet.

Un total de 90 000 m³ de matériaux a été stocké sur cette parcelle, aujourd'hui totalement débarrassée et revégétalisée.

Cette installation a fait l'objet d'un procès-verbal de récolement en date du 23 août 2019. Les terrains ont depuis été laissés à l'état de friche et le site ne fait aujourd'hui l'objet d'aucun usage.

La durée d'exploitation du parc photovoltaïque de Chaptelat présentant une surface clôturée d'environ 3,1 ha, sera de 30 ans.

Les modules solaires (de type cristallin ou couche mince) seront installés sur des structures support fixes, en acier galvanisé, orientées vers le Sud et inclinées à environ 15° pour maximiser l'énergie reçue du soleil.

Les châssis seront dimensionnés de façon à résister aux charges de vent et de neige, propres au secteur. Ils s'adapteront aux pentes et/ou aux irrégularités du terrain, de manière à limiter au maximum tout terrassement.

Le projet sera constitué de :

- 1 poste de transformation décentralisé d'une superficie d'environ 13 m² ;
- 1 poste de livraison qui assurera la jonction entre le réseau d'Enedis et les protections de découplage. Il occupera une surface au sol de 13 m² ;
- 1 local de maintenance d'environ 14,64 m².

L'électricité produite, après avoir été éventuellement rehaussée en tension, est injectée dans le réseau électrique français au niveau du poste de livraison qui se trouve dans un local spécifique à l'entrée du site. Ce poste en préfabriqué intégrera tous les équipements de raccordement au réseau de distribution publique. Il abritera les cellules moyennes tension de protection des transformateurs, ainsi que le matériel de supervision.

D'autres installations seront également mises en place :

- une clôture grillagée de 2 m de hauteur, établie en périphérie du site (sur un linéaire de 703 m) ;
- des pistes de circulation internes de 3 m de large ;
- deux portails fermés à clef en permanence (un au sud et un au nord) ;
- un système de surveillance composé de 5 caméras ;
- des extincteurs et une citerne de 60 m³ garantissant la sécurité incendie.

L'électricité produite en moyenne tension au niveau de l'unité sera probablement raccordée au niveau du poste-source de Limoges-Beaubreuil, distant d'environ 5,5 km avec les terrains du projet. La production électrique de l'installation sera continuellement transférée dans sa totalité sur le réseau public de distribution d'électricité. Le tracé sera préférentiellement effectué le long des routes existantes.

Le projet intègre diverses mesures paysagères (création et renforcement de haies, choix des coloris, implantation du local technique et du poste de transformation à distance de la route bordant le site à l'est, etc...) permettant une bonne insertion paysagère dans son environnement.

Un dossier détaillé présente le projet. L'étude d'impact sur l'environnement est accompagnée de cartes, photographies et simulations paysagères. Un résumé non technique permet une approche du dossier par tout public. Des plans permettent une vue détaillée du projet.

De cette enquête, il ressort qu'un dossier réglementaire a été présenté au public et que la population a été correctement informée par voies de presse et d'affichage. L'enquête publique s'est déroulée sur une période de 31 jours consécutifs.

L'étude d'impact est bien présentée et les propositions afin de limiter les nuisances et les incidences sont adaptées.

- Insertion Paysagère

Les mesures correctives envisagées pour diminuer l'impact visuel sont prises en compte par des plantations d'arbres autour des clôtures de couleur verte. Le site ne sera que peu visible. Enfin le projet ne se trouve pas à proximité d'un site protégé ou d'un monument.

- Insertion Environnementale

S'agissant de la biodiversité, l'enjeu est considéré comme modéré sur la flore même si celui-ci est difficile à évaluer. La faune sera certainement perturbée pendant la période des travaux mais devrait recoloniser rapidement le secteur car comme pour la flore, la démarche d'évitement est satisfaisante.

En phase d'exploitation, une gestion rigoureuse comme le fauchage des allées viendra compléter les mesures d'accompagnement.

Le risque incendie paraît très limité car en cas de foudre ou de court-circuit, des disjoncteurs seront opérationnels. Seule une mise à feu volontaire serait à craindre.

En toute objectivité et après avoir analysé toutes les incidences, ce site apparaît comme idéal pour l'implantation d'un parc photovoltaïque au sol, d'autant que l'emprise finalement retenue par le pétitionnaire pour le projet tient compte de l'état initial de l'environnement, notamment en prenant en compte les principaux enjeux environnementaux relevés et les éviter, conformément à la doctrine ERC.

▪ Au vu :

- **du dossier qui m'a été présenté**
- **des avis des différents services**
- **des réponses apportées par le maître d'ouvrage**
- **De mes visites sur les lieux**

▪ Considérant :

- Que tous les services consultés sont favorables au projet et que leurs conclusions sont assorties de quelques recommandations.
- Que le site se trouve sur une parcelle ou était implantée une installation de stockage de déchets inertes.
- Que cette installation a fait l'objet d'un procès-verbal de récolement en date du 23 août 2019.
- Que les terrains ont depuis été laissés à l'état de friche et le site ne fait aujourd'hui l'objet d'aucun usage.
- Que seule une partie de la parcelle (3,1 ha sur 8,8 ha) est concernée par ce parc photovoltaïque ce qui laisse une zone intéressante écologiquement permettant ainsi la recolonisation rapide par les insectes et la petite faune.

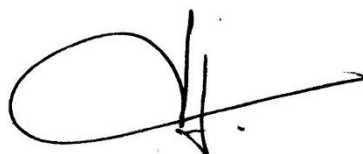
- Que le maître d'ouvrage s'engage à atténuer l'aspect visuel des installations fixes en y apposant un bardage bois.
- Que le maître d'ouvrage s'engage à garantir un masque paysager aussi bien au niveau du sol qu'en hauteur. Pour conserver une apparence naturelle les haies seront plantées avec des arbres de degrés de maturité hétérogènes comportant des arbres de haute tige.
- Que la biodiversité bouleversée par la période des travaux, qui se fera hors nidification, retrouvera toute sa quiétude sur le site grâce à des bandes enherbées qui seront entretenues.
- Que dans ce secteur, il n'y a pas de site classé ou naturel, inscrit au patrimoine architectural, à proximité immédiate.
- Que toute menace d'incendie est bien prise en compte

En conclusion, pour toutes ces raisons, j'émet un avis favorable sans réserve au permis de construire concernant l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol, sur la commune de Chaptelat.

Fait et clos le 29 juillet 2023

Jean-Louis SAGE

Commissaire-enquêteur

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a vertical line and a horizontal stroke extending to the right.